

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 6 mars 2017 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Fermeture décharge « la Marnière » - invitation M. Claude THEVENET
2. Vote des tarifs
3. Vote des subventions
4. Répartition solde caisse de l'OTSI
5. Changement d'appellation CR et VC
6. Vente du presbytère – division de parcelle
7. WC publics et abri bus
8. questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour en 5^{ème} point une délibération pour changer l'appellation de certains Chemins Ruraux en Voies Communales et en 6^{ème} point une délibération pour valider la division de parcelle pour la vente du presbytère.

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard,

Pouvoir : GOURGEAU Roger à MAYTRAUD Danielle, POULAIN Marcel à Françoise JOYEUX, Vincent SOUCHAUD à Francis PELLETAN

Absentes : JOYEUX Flore et ROUFFY Aurélie

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

FERMETURE DE LA DECHARGE LA MARNIERE

Monsieur Claude THEVENET, propriétaire du site, a été invité à la réunion du Conseil municipal afin d'évoquer les conditions de fermeture de la décharge.

Il est constaté que le site arrive à saturation. L'entreprise MAGNON va être sollicitée afin de niveler et de rendre le terrain propre. Un panneau « DECHETTERIE FERMEE » et un panneau « VOIE SANS ISSUE » vont être installés pour le 1^{er} juin 2017.

Les déchets verts déposés à la Marnière devront être emportés à la déchetterie du SIMER.

Une communication sera faite sur ce sujet dans le bulletin municipal.

VOTE DES TARIFS

Madame le Maire reprend le détail des tarifs communaux appliqués en supprimant le tarif du repas de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs identiques à l'année précédente à savoir :

SALLE DES FETES	
Personnes de la commune	
<i>journee</i>	95 € + 55 € si chauffage
WE	135 € + 75 € si chauffage
SALLE DES FETES	
Personnes hors commune	
<i>journee</i>	120 € + 70 € si chauffage
WE	190 € + 100 € si chauffage
SALLE DU STADE	
<i>Personnes de la commune</i>	85 €
<i>Personnes hors commune</i>	105 €
DIVERS	
<i>Vaisselle cassée ou perdue</i>	1.50 €/pièce
Concession cimetièr	
<i>Trentenaire</i>	45 €/m ²
<i>Cinquantenaire</i>	50 €/m ²
Concession columbarium	
<i>Trentenaire</i>	400 €/case
<i>Cinquantenaire</i>	600 €/case

VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de reprendre le tableau des subventions qui sera joint au budget primitif 2017. Monsieur Jean Pierre PIOLET président du Comité des fêtes ne participe pas au vote de la subvention allouée au Comité des fêtes.

Le Conseil municipal décide de diminuer de 10 % le montant de la subvention aux associations n'ayant pas fourni leurs comptes annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer la somme globale de 10 117.96 € de subventions (compte 6574).

REVERSEMENT DE L'OTSI

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi Notre, la compétence promotion touristique a été confiée à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

L'Office de tourisme Vienne et Blourde a donc prononcé sa dissolution et conformément à leurs statuts a procédé à la répartition du solde en caisse.

La somme revenant à la commune de Millac s'élève à 870.06 € (huit cent soixante-dix euroe et six centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le reversement de la somme de 870.06 € qui sera versé sur le budget principal de la commune.

CHANGEMENT D'APPELLATION DE CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la loi Notre, la compétence « Voirie » revient à la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe après la dissolution du Syndicat de Voirie de l'Isle Jourdain.

La commission voirie de la CCVG a décidé de recenser toutes les voies communales et chemins ruraux des communes adhérentes avec une préférence pour l'entretien des voies communales.

La commune réfléchit à reclasser des chemins ruraux en voies communales, la procédure sera entamée prochainement.

VENTE PARCELLES I 69 ET I 518

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017/02 par laquelle le Conseil Municipal accepte la vente l'ancienne cure à Monsieur et Madame FLOWERS pour 55 000 € net vendeur.

En accord avec les futurs acquéreurs, il a été effectué une division de parcelle sur la parcelle I 68 du fait de la présence des WC publics, de l'abri bus ainsi que d'un transformateur électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la vente à Monsieur et Madame FLOWERS de la parcelle I 69 pour une surface de 352 m² ainsi que la parcelle I 518 pour une surface de 763 m² pour la somme de 55 000 € net vendeur.

WC PUBLICS ET ABRI BUS

Madame le Maire rappelle que dans le calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée, les travaux concernant l'accessibilité des WC publics et de l'abri bus vont devoir être effectués. Une solution a été envisagée en 2016, solution couteuse et non satisfaisante.

Une nouvelle réflexion va être menée.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le conseil municipal accepte la proposition du Pyro concept pour le feu d'artifice du 24 juin.
- ✓ Le conseil municipal accepte le devis d'un montant TTC de 285 € des Ets MOREAU pour la fourniture et pose d'une plaque au jardin du souvenir.
- ✓ Madame le Maire présente le devis du SIMER pour la réfection de la Route de Salles d'un montant de 66 988.38 €, la décision sera prise ultérieurement.
- ✓ Le chauffe-eau des douches du stade devra être changé.
- ✓ **Le conseil municipal se réunira le lundi 10 avril à 20h.**